A38-WP/213¹ TE/85 3/9/13

ASSEMBLÉE — 38° SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 27 : Sécurité de l'aviation — Politique

Point 37 : Progrès concernant la mise en œuvre du Plan régional de mise en œuvre complet pour la

sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI)

RAPPORT PÉRIODIQUE DU PLAN D'ACTION D'ABUJA SUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION

[Note présentée par les 54 États membres², membres de la Commission Africaine de l'Aviation Civile (CAFAC)]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note porte sur les résultats de la Conférence ministérielle sur la sécurité aérienne en Afrique tenue à Abuja, Nigéria du 16 au 20 juillet 2012 en rapport avec le cadre commun de référence et des initiatives et objectifs de sécurité aérienne pour la mise en œuvre en Région AFI. Ces objectifs ont été fixés en incluant les questions d'actualité et les problèmes émergents dans le domaine de la sécurité de l'aviation. L'OACI les a pris en compte lors de l'élaboration de la nouvelle édition du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP).

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à noter les Objectifs de sécurité fixés par la Conférence ministérielle sur la sécurité de l'aviation en Afrique ;
- b) à demander à l'OACI et aux partenaires de l'industrie d'aider les États africains à atteindre ces objectifs ;
- c) à demander instamment à l'OACI d'établir des feuilles de route sur la sécurité destinées à appuyer la mise en œuvre du GASP ;
- d) à exhorter les États africains à mettre en œuvre lesdits objectifs alignés sur ceux du GASP.

Objectifs stratégiques :	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique A — Sécurité – Renforcer la sécurité de l'aviation civile mondiale
Incidences financières :	Budget du programme ordinaire de l'OACI.
Références :	Déclaration d'Abuja sur la sécurité de l'aviation en Afrique Résolutions des sessions plénières de la CAFAC Rapports des réunions du Comité directeur du Plan AFI Rapports de la mission AFI-CS et de l'USOAP et GASP

¹ Version française fournie par la CAFAC.

1

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

1. **INTRODUCTION**

- 1.1 La Conférence ministérielle sur la sécurité de l'aviation en Afrique s'est tenue au Transcorp Hilton Hotel Abuja, Nigéria du 16 au 20 juillet 2012. Plus de 250 participants représentant 38 États et 15 organisations internationales ont pris part à ces assises.
- 1.2 Les hautes personnalités et dignitaires ci-après ont prononcé une allocution à cette occasion : Son Excellence Monsieur le Vice-Président de la République fédérale du Nigéria, l'honorable Ministre de l'Aviation du Nigéria, Monsieur le Président du Conseil de l'OACI, Madame la Commissaire aux Infrastructures et à l'Énergie de la Commission de l'Union Africaine, Monsieur le Président de la CAFAC, Monsieur le Secrétaire général de l'AFRAA, Monsieur le Vice-Ministre des Transports des États-Unis d'Amérique, Monsieur le Vice-Président chargé de la sécurité des opérations et des infrastructures de l'IATA, le Directeur général de l'ACI ainsi que d'autres personnalités.
- 1.3 Lors de cette Conférence, des objectifs précis et mesurables de sécurité de l'aviation ont été fixés afin de promouvoir des normes de sécurité et mettre en œuvre toutes les initiatives de sécurité prises au niveau de la Région AFI. Les objectifs de sécurité et le Plan d'action de la sécurité aérienne ont pris en compte les questions émergentes identifiées récemment pouvant constituer une menace à la sécurité aérienne en Afrique.

2. DÉCLARATION DES MINISTRES AFRICAINS DE L'AVIATION CIVILE

- 2.1 En raison de l'impérieuse nécessité de continuer à améliorer la sécurité de l'aviation en Afrique et du besoin de remédier de toute urgence aux carences en matière de supervision de la sécurité, la Conférence a adopté une déclaration dénommée « Déclaration d'Abuja sur la sécurité de l'aviation en Afrique ».
- 2.2 Cette Déclaration énonce les engagements de haut niveau pris par les Ministres d'offrir un cadre de référence commun aux initiatives et aux objectifs de sécurité de l'aviation en vue de leur mise en œuvre en Région AFI.
- 2.3 On peut consulter la Déclaration et le Plan d'action d'Abuja sur la sécurité de l'aviation en Afrique sur le site web de la CAFAC (www.afcac.org).

3. PLAN D'ACTION SUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE EN AFRIQUE

- 3.1 Ce plan couvre les domaines suivants : mise en oeuvre des politiques et des dispositions réglementaires et institutionnelles, renforcement des capacités, mise en œuvre des recommandations et initiatives en matière de sécurité aérienne, gestion de la sécurité et mesures tendant à réduire les accidents. Pour chacun de ces domaines, des actions et des activités doivent être menées et achevées à des dates butoir précises. Au nombre des activités et actions à mener, il faut mentionner la mise en oeuvre de tous les Objectifs prioritaires fixés par la Conférence ministérielle susvisée.
- 3.2 Un mécanisme de contrôle et de suivi a été mis au point par l'OACI et adopté par la CAFAC pour l'atteinte des objectifs de sécurité. Aux fins de contrôle et de suivi, des demandes d'informations ont été adressées aux états africains, à l'AFRAA, l'ACI Afrique, l'OACI et l'IATA pour avoir leur rétroaction.

4. **OBJECTIFS DE SÉCURITÉ**

- 4.1 Les objectifs de sécurité entérinés par les Ministres africains en charge de l'aviation ont été élaborés sur la base d'objectifs précédemment adoptés lors de grandes réunions/conférences internationales (par exemple, Union Africaine, CAFAC, réunion s régionales de navigation aérienne AFI RAN, Plan mondial de sécurité de l'aviation, etc.). et sur la base de diverses initiatives et recommandations visant à aider les États à s'acquitter effectivement de leurs obligations en matière de supervision de la sécurité découlant des nombreuses rencontres qui se sont déroulées en Afrique au cours des six dernières années. Les nouvelles menaces émergentes à l'aviation en Afrique ont également été prises en compte dans les objectifs de sécurité.
- 4.2 Ces objectifs ont en outre été alignés sur les Objectifs stratégiques en matière de sécurité de l'OACI récemment versés dans le programme de travail du Plan AFI, l'objet étant de réviser, uniformiser et actualiser de façon consolidée tous ces éléments dans un document de référence unique pour le continent africain.
- 4.3 Ces objectifs sont jugés réalistes, réalisables et mesurables. Dans leur formulation, ces objectifs visent à ce que les .États se les approprient et que les organismes régionaux ou sous-régionaux, les acteurs aéronautiques et les partenaires soient parties prenantes.
- La volonté et l'engagement politiques affichés lors de la Conférence ministérielle sur la sécurité aérienne contribueront grandement à la mise en oeuvre de la sécurité aérienne en Afrique, à l'amélioration de la supervision de la sécurité et de la performance dans ce domaine. L'appui politique observé durant la Conférence constitue un élément important dans l'atteinte des Objectifs de sécurité dans les délais impartis tel qu'il ressort du Plan d'action sur la sécurité aérienne en Afrique.

5. MISE EN ŒUVRE DU PLAN MONDIAL DE SÉCURITÉ

- 5.1 Les objectifs de sécurité adoptés par la Conférence des Ministres en charge de l'aviation civile sont également alignés sur les objectifs du Plan sur la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP). Par exemple, la plupart des États africains sont préoccupés par le premier objectif à moyen terme, à savoir que les États n'ayant pas actuellement de capacités de base de supervision de la sécurité sont tenus d'assurer un taux de mise en œuvre effective au-dessus de la moyenne mondiale. Les objectifs du GASP à moyen terme doivent être atteints en 2017.
- 5.2 Les États africains exhortent par conséquent l'Assemblée à valider le plan mondial GASP précité et invitent l'OACI à élaborer des feuilles de route destinées à faciliter sa mise en œuvre.

A38-WP/213 TE/85 Appendice Anglais et français seulement¹

APPENDICE

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UNIÃO

AFRICANA Addis Abeba, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.africa-union.org

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE EN AFRIQUE 16 – 20 JUILLET 2012 ABUJA, NIGÉRIA

> EX.CL/758(XXII) AU/MIN/AT/Rpt. (IV) Annexe 3

CIBLES DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE POUR L'AFRIQUE

¹ Les versions française et anglaise ont été fournies par la CAFAC.

AU/MIN/AT/Rpt. (IV) Annexe 3 Page 1

CIBLES DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE POUR L'AFRIQUE

Améliorer le niveau de la sécurité aérienne en Afrique

Réduire graduellement le taux d'accidents en Afrique en vue de se conformer à la moyenne mondiale d'ici fin 2015 :

- i) réduire de 50 %, d'ici fin 2015, les accidents et incidents graves liés à la piste ;
- ii) réduire de 50 %, d'ici fin 2015, les accidents et incidents graves CFIT (impact sans perte de contrôle).

Mettre en œuvre une supervision réglementaire efficace et indépendante

- a) instituer des Autorités de l'aviation civile détenant la pleine autonomie, les pleins pouvoirs et l'indépendance, et dotées de sources de financement durables et de ressources leur permettant d'entreprendre une supervision de la sécurité efficace et la réglementation de l'industrie aéronautique (ou de déléguer leurs responsabilités aux ORSS le cas échéant (d'ici fin 2013);
- b) encourager les États de résoudre, de toute urgence toutes les SSC occasionnées par un État en permettant au titulaire d'une autorisation ou approbation d'exercer les privilèges qui y sont attachés en l'absence de conformité aux normes minimales de l'État ou de l'OACI:
 - existant à 2013 :
 - ii) nouvellement identifié dans un délai d'une année de l'identification.
- c) établir des calendriers et fournir des ressources pour la mise en œuvre des plans d'action de l'OACI/l'État d'ici 2013;
- d) augmenter graduellement le taux de mise en œuvre efficace (EI) des résultats USOAP de l'OACI à pas moins de 60 % (35 % de tous les États africains d'ici fin 2013, 70 % à fin 2015 et 100 % à fin 2017);
- e) recommander aux États de mettre en œuvre des programmes nationaux de sécurité (SSP) et d'assurer que tous les prestataires de services mettent en œuvre un système de gestion de la sécurité (SGS) d'ici fin 2015 ;
- f) certifier tous les aérodromes internationaux d'ici fin 2015 ;
- g) insister que tous les transporteurs africains de compléter un IOSA d'ici fin 2015.

Ces engagements démontreront la volonté politique d'améliorer la sécurité aérienne, ouvrant ainsi la voie à l'importante annonce, lors de la plénière de la CAFAC en avril/mai 2013 et de l'Assemblée de l'OACI en septembre/octobre 2013, à l'effet que des progrès auront été accomplis par la communauté africaine. Ces résultats indiqueront également que le Plan régional complet de mise en œuvre de l'OACI (AFI Plan) et l'aide soutenue et ciblée des partenaires internationaux auront produit des résultats tangible.